

Sommaire

SOMMAIRE	1
I ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL	2
I.1 ESPECE A TRES FORTE VALEUR PATRIMONIALE POUR LA BRETAGNE	2
I.2 ESPECES DU LIVRE ROUGE DE LA FLORE MENACEE DE FRANCE	2
I.3 ESPECES PROTEGEES AU PLAN NATIONAL	2
I.4 ESPECES PROTEGEES AU PLAN REGIONAL.....	2
I.5 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	2
I.6 AUTRES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL	3
II ESPECES ANIMALES	4
II.1 LES INVERTEBRES	4
II.1.1 <i>Données sur le Petit et le Grand Loc'h</i>	4
II.1.1.1 Présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.....	4
II.1.1.2 Impact de la gestion sur les peuplements d'invertébrés.....	5
II.1.2 <i>Autres données sur le littoral de Guidel-Ploemeur</i>	5
II.1.3 <i>Données sur la Laïta</i>	5
II.1.4 <i>Espèces d'invertébrés d'intérêt européen</i>	5
II.1.4.1 Agrion de Mercure EUR25 1044	5
II.1.4.2 Écaille chinée EUR25 1078*	6
II.1.4.3 Sphinx de l'épilobe	6
II.1.4.4 Lucane cerf-volant EUR25 1083	6
II.1.4.5 Escargot de Quimper EUR25 1007	7
II.2 ESPECES PISCICOLES	7
II.2.1 <i>Données sur les bassins versant du Loc'h et de Lannéec</i>	7
II.2.2 <i>Données sur la rivière Laïta et de ses affluents</i>	8
II.2.3 <i>Espèces piscicoles d'intérêt européen</i>	8
II.2.3.1 Saumon atlantique EUR25 1106	8
II.2.3.2 Lamproie marine 1095	11
II.2.3.3 Lamproie de Planer 1096	11
II.2.4 <i>État de conservation des espèces piscicoles d'intérêt communautaire</i>	11
II.3 LES AMPHIBIENS ET REPTILES	12
II.3.1 <i>Données sur le littoral de Guidel-Ploemeur</i>	12
II.3.2 <i>Données sur la Laïta</i>	12
II.3.3 <i>Espèces de reptiles d'intérêt communautaire</i>	13
II.3.4 <i>Espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire</i>	13
II.3.4.1 Triton crêté 1166	13
II.3.4.2 Mammifères.....	14
II.3.5 <i>Espèces de mammifères d'intérêt européen</i>	14
II.3.5.1 Loutre d'Europe Lutra lutra EUR25 1355	14
II.3.6 <i>Les Chiroptères</i>	22
II.3.6.1 Espèces d'intérêt communautaire	23
II.3.6.2 Grand rhinolophe EUR25 1304	23
II.3.6.3 Barbastelle 1308	24
II.4 LES OISEAUX	24
II.4.1 <i>Oiseaux sur la Laïta et boisements limitrophes Directive « Oiseaux »</i>	24
II.4.2 <i>Oiseaux du littoral de Guidel-Ploemeur</i>	25
II.4.2.1 Espèces nidificatrices	25
II.4.2.2 Espèces de passage et hivernantes.....	25
III SYNTHESE DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR L'ENSEMBLE DU SITE	26
III.1 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	26
III.2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	26
III.2.1 <i>Espèces floristiques</i>	26
III.2.2 <i>Espèces faunistiques</i>	26

I ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL

I.1 Espèce à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne

Dans la liste de ces 37 espèces établie par le Conservatoire Botanique National de Brest figure le **liparis de Loesel** *Liparis loeselii*, petite orchidée connue depuis les années 1990 dans les dunes de Guidel (dépression humide proche du camping de la Plage à Fort-Bloqué).

I.2 Espèces du Livre Rouge de la flore menacée de France

On y trouve également le **liparis de Loesel** ainsi que l'**oseille des rochers** *Rumex rupestris* (une station dans la falaise au niveau du Sémaphore, sur la commune de Guidel) et la **linaire des sables** *Linaria arenaria* (assez commune dans tous les secteurs dunaires, y compris à l'arrière de la plage des Kaolins, et favorisée par une légère altération du couvert végétal).

I.3 Espèces protégées au plan national

Le **liparis de Loesel** et l'**oseille des rochers** en font partie. S'y ajoutent le **chou maritime** *Crambe maritima* (2 à 3 pieds sur la plage des Kaolins, l'espèce étant ici très proche de sa limite sud), l'**œillet de France** *Dianthus gallicus* (assez fréquent dans la dune interne), la **renoncule langue** *Ranunculus lingua* (connue dans les roselières de l'étang de Lannéec), le **spiranthe d'été** *Spiranthes aestivalis* (petite orchidée abondante dans l'arrière-dune humide du Fort-Bloqué), et l'**asphodèle d'Arrondeau** *Asphodelus arrondeaui*, qui forme de vastes peuplements dans les landes sèches sur sol granitique (Saint-Adrien, Beg-er-Lann et sur les coteaux de la Laïta).



Figure 1 : Panicaud des dunes, chou marin et asphodèle d'Arrondeau (clichés : Jean-Pierre Ferrand)

Sur les rives amont de la Laïta, au niveau du battement des marées, se développe le **cranson des estuaires** *Cochlearia esturia*.

I.4 Espèces protégées au plan régional

Il s'agit du **chlora perfolié** *Chlora perfoliata* ssp. *imperfoliata* (dunes de Guidel), du **panicaud maritime** *Eryngium maritimum*, dit « chardon bleu » (dunes mobiles sur l'ensemble du site), de la **linaire des sables** *Linaria arenaria* (voir plus haut), du **Galium neglectum** et du **Parentucellia latifolia**.

I.5 Espèces d'intérêt communautaire

La zone d'étude possède **trois espèces dites d'intérêt communautaires** (c'est-à-dire d'intérêt européen), concernées par la directive « Habitats, Faune, Flore » (voir fiches espèces en annexe) :

- le **liparis de Loesel** *Liparis loeselii* (habitat : 2190-3, bas-marais dunaires)
- l'**oseille des rochers** *Rumex rupestris* (habitat : 1230-5, végétation des falaises suintantes)
- le **spiranthe d'été** *Spiranthes aestivalis* (habitat : 2190-3, bas-marais dunaires)

Les deux premières espèces figurent sur l'**annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore »**. Leur conservation justifie la désignation de zones spéciales de conservation, ce qui a été effectué en l'occurrence. Le spiranthe d'été nécessite, quant à lui, une protection stricte ; celle-ci résulte de son inscription dans la liste des espèces protégées au plan national.



Figure 2 : Spiranthe d'été, liparis de Loesel et oseille des rochers (clichés : Jean-Pierre Ferrand)

Le **liparis de Loesel** et le **spiranthe d'été** sont localisés dans la dépression humide intradunale derrière le camping de Pen er Malo. Leur habitat correspond au bas-marais dunaire et **tend naturellement vers la fermeture** par les marisques et le saule. **La pérennité de ses espèces nécessite une intervention humaine.**

L'oseille des rochers n'est pas menacée directement sur le site. Les actions générales de préservation du littoral lui sont favorables.

1.6 Autres espèces d'intérêt patrimonial

Diverses espèces intéressantes par leur rareté dans la région Lorientaise ont été inventoriées, en particulier dans les dunes de Guidel et sur le polder du Grand Loc'h qui ont fait l'objet d'investigations approfondies.

Anthyllis vulneraria, *Asparagus prostratus*, *Asterolinum linum stellatum*, *Bellardia trixago*, *Blackstonia perfoliata* ssp. *perfoliata*, *Berula erecta*, *Carex elata*, *Carex pairae*, *Carex pendula*, *Carex punctata*, *Carex serotina*, *Cladium mariscus*, *Dactylorhiza incarnata*, *Epilobium palustre*, *Galium neglectum*, *Gentiana pneumonanthe*, *Geranium sanguineum*, *Himantoglossum hircinum* (orchis bouc), *Ophrys apifera* (ophrys abeille), *Orchis morio* (Orchis bouffon), *Orchis laxiflora* (Orchis à fleurs lâches), *Pedicularis palustris*, *Potamogeton berchtoldii* (potamot de Berchtold), *Potamogeton coloratus*, *Potamogeton pectinatus*, *Potamogeton pusillus*, *Potentilla neumanniana*, *Puccinellia distans* (glycérie à épillets espacés), *Puccinellia fasciculata*, *Ranunculus baudoti*, *Ranunculus trichophyllus*, *Rumex hydrolapathum*, *Sagina nodosa*, *Salix arenaria*, *Schoenus nigricans*, *Thelypteris palustris*, *Trifolium maritimum*, *Trifolium michelianum*, *Trifolium resupinatum*, *Triglochin palustris*...



Figure 3 : Linaire des sables, cranson des estuaires, gentiane pneumonanthe, épipactis des marais, orchis morio (clichés : Jean-Pierre Ferrand)

II ESPECES ANIMALES

II.1 Les invertébrés

II.1.1 Données sur le Petit et le Grand Loc'h

Ce vaste domaine n'a fait l'objet que de peu de publications accessibles et, de ce fait, il demeure mal connu à l'échelle de l'ensemble du territoire. Toutefois, un suivi de la faune entomologique du Grand Loc'h a été engagé en 1998 par le GRETIA (Groupe d'étude des invertébrés armoricains). Une deuxième étude a été conduite par le GRETIA de 2000 à 2003. L'un des objectifs de cette étude est de connaître le statut de deux espèces protégées au niveau national et européen présentes sur le site – **l'agrion de Mercure** *Coenagrion mercuriale* et le **sphinx de l'épilobe** *Proserpinus proserpina* - et de les prendre en compte dans le plan de gestion du site du Grand Loc'h. Concernant le Petit Loc'h, un inventaire a été conduit par le GRETIA en 2005.

Dans le cadre du dossier de demande de classement en Réserve Naturelle Régionale (= Espace Remarquable de Bretagne) des Étangs du Petit et du Grand Loc'h, un tableau de synthèse des espèces recensées lors de ses différentes études a été réalisé. Les commentaires ci-dessous sont extraits du dossier de classement.

Le site du Loc'h présente une **grande diversité de peuplement d'invertébrés**, résultant de la juxtaposition d'une diversité élevée de biotopes tant du point de vue des milieux aquatiques que des milieux terrestres. Au total, **720 espèces appartenant à 116 familles et 13 grands groupes taxonomiques** ont été inventoriées sur le Petit et le Grand Loc'h :

- 45 espèces de **mollusques gastéropodes** (23 familles),
- 95 espèces d'**araignées** (20 familles),
- 19 espèces d'**orthoptères** (4 familles),
- 23 espèces d'**hétéroptères aquatiques** (8 familles),
- 37 espèces d'**hyménoptères symphites** (5 familles),
- 157 espèces de **diptères** en 6 familles dont 2 principales : les dolichopodidés (88 espèces) et les syrphidés (60 espèces)
- 105 espèces de **coléoptères** (20 familles), dont 30 espèces de **coléoptères carabiques**, 52 **espèces aquatiques** et 10 espèces de **coléoptères coprophage**,
- 212 espèces de **lépidoptères** (inventaire effectué par Michel Collin) (20 familles),
- 22 espèces d'**odonates** (6 familles).

Notons la forte représentation des groupes des Lépidoptères, des Diptères, des Coléoptères et des Arachnides qui représentent à eux quatre les $\frac{3}{4}$ des espèces inventoriées. **Trois paramètres environnementaux** paraissent a priori déterminant, dans le fonctionnement du site : **le gradient de salinité, le degré d'hygrométrie et l'ouverture du milieu**. De nombreuses espèces sont connues pour présenter des adaptations écologiques ou physiologiques particulières aux conditions micro environnementales induites par ces paramètres.

II.1.1.1 Présence d'espèces à forte valeur patrimoniale

Les investigations ont permis d'établir des listes d'espèces. Au total, 43 espèces sont reconnues d'intérêt patrimonial à des degrés divers dont 15 espèces présentant une valeur patrimoniale forte.

L'**agrion de mercure** et le **sphinx de l'épilobe** ont été recensés sur le site du Loc'h. Ces espèces sont inscrites respectivement aux **annexes II et IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore »** et protégées au niveau national.

D'autres comme le **criquet des dunes** (*Calephorus compressicornis*) et le **conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) sont classées en « espèces menacées et à surveiller en France » sur la liste rouge des **orthoptères menacés de France**.

Certaines espèces **rare**s sont reconnues comme **déterminantes en Bretagne**, comme des odonates (*Coenagrion mercuriale*, *coenagrion pulchellum*, *Ischnura pumilio*) et des arachnides (*Tetragnata pinicola*, *Dysdera fuscipes*, *Pellenes nigrociliatus*) pour lesquelles ne sont citées que quelques stations en Bretagne.

De nombreuses espèces se situent, sur le Loc'h, en **limite de leur aire de répartition française**, ce qui augmente les enjeux de conservation du site (*Philodromus pulchellus*, *Enoplognata mandibularis*...).

II.1.1.2 Impact de la gestion sur les peuplements d'invertébrés

Le GRETIA a fait des remarques quant aux impacts probables de la gestion sur certaines espèces ou certains groupes.

L'**augmentation de la richesse spécifique des arachnides** est certainement due à la **mise en place du pâturage** sur une partie du vallon de la Saudraye. Tandis que l'**appauvrissement global du peuplement d'orthoptères** est certainement lié à cette même **mise en place du pâturage** car une disparition des espèces caractéristiques des prairies humides est notée (banalisation et diminution de la hauteur de la végétation, baisse de l'humidité du sol).

Il est important de faire attention à l'**utilisation des traitements antiparasitaires** des troupeaux pâturant sur le site afin de maintenir une **diversité d'espèces de coléoptères coprophages**.

II.1.2 Autres données sur le littoral de Guidel-Ploemeur

Un inventaire des **odonates** a été effectué sur l'**étang de Lannéec**. Les espèces suivantes sont mentionnées (E. Ménager, 1997) : *Libellula fulva* libellule fauve, *Crocothemis erythraea* libellule écarlate, **Coenagrion mercuriale** agrion de Mercure, *Coenagrion scitulum* agrion mignon, *Pyrrhosoma nymphula* petite nymphe à corps de feu, *Anax imperator* anax empereur, *Calopteryx virgo* calopteryx vierge, *Lestes viridis* leste vert, *Erythromma viridulum* naïade au cou vert, *Gomphus pulchellus* gomphe gentil, *Aeshna mixta* aeschne mixte, *Aeshna affinis* aeschne affine, *Orthetrum cancellatum* orthétrum réticulé, *Orthetrum brunneum* orthétrum brun.

Parmi les autres espèces d'insectes signalées sur le littoral de Guidel - Ploemeur, on mentionnera :

- **trois lépidoptères peu communs** : le grand mars changeant (*Apatura iris*), le petit paon de nuit (*Pavonia pavonia*), l'azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), inféodé aux landes mésophiles à gentiane pneumonanthe, très localisé en Europe et présent sur Ploemeur vers Kergantic (hors périmètre Natura 2000).
- le **lucane cerf-volant** (annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore »). Il est assez commun dans la région lorientaise.

Les **mollusques du littoral de Guidel-Ploemeur** n'ont pas été inventoriés. Toutefois, les dunes de Guidel sont riches en gastéropodes terrestres et toutes les espèces habituelles dans les dunes plus ou moins rudéralisées y sont présentes (*Theba pisana*, *Ceriuella virgata*, *Helicella itala*, *Cochlicella acuta*, *Cepaea nemoralis*, etc.).

II.1.3 Données sur la Laïta

L'état des lieux du site de Saint Maurice mentionne la présence de l'escargot de Quimper qui a été trouvé sur les versants boisés de l'étang et du Ster Nadred.

Les insectes n'ont pas fait l'objet d'une prospection particulière. Les espèces rencontrées lors des investigations de terrain sont les suivantes : **lucane cerf-volant** *Lucanus cervus*, *Cerambyx cerdo*, **vulcain** *Vannessa atalanta*, *Dolomedes fimbriatus* (araignée semi-aquatique assez rare).

II.1.4 Espèces d'invertébrés d'intérêt européen

II.1.4.1 Agrion de Mercure EUR25 1044

Figure 4 : Agrion de Mercure (Dessin de François Guiol, Nathan-MNHN, Paris, 1994)

Plusieurs observations d'adultes d'**agrion de Mercure** ont été faites en 2000 et 2001 sur les petits fossés situés perpendiculairement au canal principal, à l'ouest du Grand Loc'h (4 observations dont un tandem en 2000 et 8 observations en 2001). L'espèce est donc bien présente sur le site et semble s'y reproduire bien qu'aucun comportement de ponte n'a été observé. L'espèce est liée aux petits fossés courants, aux sources et aux ruisseaux très propres, et aux milieux aquatiques oligotrophes d'une manière générale. (Fiche espèces en annexe). Sur le Grand Loc'h, elle fréquente **des petits canaux à eau courante et peu profonde, envahis de végétation aquatique mais bien**



éclairés. L'importance de la population n'est pas connue pour le moment. Cet agrion est également présent dans d'autres zones humides à l'arrière des dunes (F. Herbrecht, 1999). Il a notamment été signalé autour de l'étang de Lannéec.

Il est protégé au niveau national et figure à l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore », à l'annexe II de la Convention de Berne, sur le Livre Rouge des espèces menacées établi par l'UICN, sur la liste des invertébrés à protéger en Europe établie par le Conseil de l'Europe.

L'espèce est connue en Bretagne dans les Monts d'Arrée, les Montagnes Noires et les Landes de Lanvaux, et **très rare ailleurs**. Elle mérite donc une protection attentive et une gestion adaptée de ses habitats. **Elle doit être prise en considération avant toute opération d'entretien des cours d'eau et fossés.** Des dates d'intervention, une périodicité et la mise en place de curage en rotation laissant des tronçons de canaux avec de la végétation formant des refuges pour l'espèce. Une prospection serait à envisager au niveau des petits canaux irrigant les prairies humides au Nord de la Laïta (notamment sur les Guerns). La végétation pourrait être favorable au développement de l'espèce même si elle tend à se fermer.

II.1.4.2 Écaille chinée EUR25 1078*

Figure 5 : Écaille chinée (Illustration Cahier d'Habitats)

On note, par ailleurs, la présence de **l'écaille chinée** (*Callimorpha quadripunctata*) (Fiche espèces en annexe), espèce non protégée en France mais considérée comme d'intérêt prioritaire par la Directive « Habitats, Faune, Flore » (annexe II). Elle est assez commune sur le site comme en Bretagne d'une manière générale. L'habitat lié n'est pas déterminé.



II.1.4.3 Sphinx de l'épilobe

Le **sphinx de l'épilobe** (*Proserpinus proserpina*) est lié aux friches sèches à épilobes et onagres. **L'observation de sa chenille** faite dans le cadre du premier bilan faunistique du Grand Loc'h en 1998 constitue la **seule et unique information** relative à sa présence sur le site. Les chasses nocturnes effectuées en 2000 et 2001 n'ont rien renseigné sur la présence de l'espèce et l'effort de prospection déployé sur le terrain ayant été trop faible, il n'a pas été possible de retrouver la chenille. **La présence du sphinx de l'épilobe sur le site Natura 2000 reste donc à confirmer.** Le statut de cette espèce dans la région est mal connu. (Fiche espèces en annexe)

Figure 6 : Sphinx de l'épilobe (Illustration MEEDDAT)

Le Sphinx de l'Épilobe s'adapte à des milieux différents et par ses capacités de vol, dispose d'une **bonne capacité de dispersion pour établir de nouvelles colonies**. Pour la conservation de cette espèce, il est nécessaire de maintenir des milieux ouverts favorables par une **gestion écologique des jachères** intégrant le cycle de l'espèce (proscrire l'épandage de désherbant avant la « montée en graine » des adventices) et un entretien des fossés humides par fauche automnale. Dans les **secteurs abandonnés tendant à se refermer**, un entretien par débroussaillage peut être entrepris pour conserver une ouverture des milieux indispensables au développement de ses plantes hôtes. Il faut toutefois respecter certaines précautions : une **fauche hivernale**, tous les trois à cinq ans est préconisée, pour limiter le développement de la végétation; ne pas laisser sur place la matière végétale coupée, mais la récolter et l'exporter ou la brûler dans des aires de brûlage contrôlées.

II.1.4.4 Lucane cerf-volant EUR25 1083

Le **lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) a été recensé lors des inventaires réalisés pour le plan de gestion des terrains du conservatoire du littoral de **l'Abbaye de Saint-Maurice**. L'espèce fréquente les **milieux forestiers**. **Ses larves se développent dans du bois mort**. Sur le site, toutes les zones boisées sont favorables au lucane cerf-volant. Dans le lit majeur de la Laïta, les talus boisés sont intéressants. Les boisements limitrophes du site Natura 2000 et notamment les coteaux boisés de la Rivière Laïta et la forêt de Clohars-Carnoët seraient particulièrement favorables mais hors périmètre.



Figure 7 : Lucane cerf-volant (Illustrations Cahier d'Habitats)

Il figure à l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore » et à l'annexe III de la Convention de Berne.

L'espèce est menacée à l'échelle européenne par la **disparition de son habitat**. Sa conservation passe par le **maintien de bois mort pour le développement des larves** dans les talus et les forêts. Le suivi de cette espèce permettrait de mieux connaître sa répartition.

II.1.4.5 Escargot de Quimper EUR25 1007

L'escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) a été recensé lors du plan de gestion de l'**Abbaye de Saint Maurice**. Cette espèce vit dans les **milieux forestiers humides et ombragés**. Tous les types de boisements à essences caduques jusqu'aux boisements mixtes lui conviennent. Il se nourrit principalement de champignons qu'il broute sur le **bois mort et des feuilles mortes de chênes et de hêtres**. Il adopte parfois un comportement alimentaire de type coprophage, détritivore.

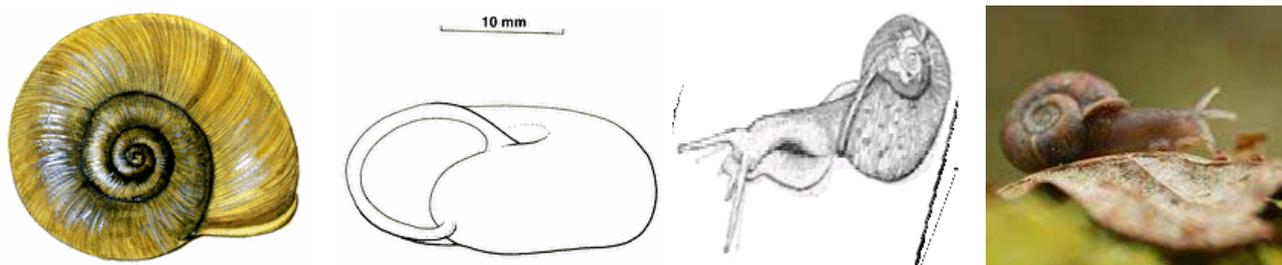


Figure 8 : Escargot de Quimper (illustrations Cahier d'Habitat)

Cette espèce de mollusque est protégée au niveau national en France. Il figure à l'annexe II et IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et à l'annexe II de la Convention de Berne. L'UICN classe la menace de l'espèce en faible risque à l'échelle mondiale (préoccupation mineure).

La pérennité de l'espèce passe par le **maintien de bois mort et de feuilles mortes**. L'espèce n'est **actuellement pas menacée** dans la région et peut être considérée comme localement abondante. La **non-intervention** est le mode de gestion préconisé. Des **suivis scientifiques** permettraient d'améliorer les connaissances sur cette espèce peu étudiée.

II.2 Espèces piscicoles

II.2.1 Données sur les bassins versant du Loc'h et de Lannéec

Dans l'**étang de Lannéec**, ont été inventoriés le **gardon, la carpe, la tanche, l'ablette, la brème, la perche, le sandre, le brochet, la gambusie et l'anguille**.

Dans le **réseau hydrographique du Loc'h** sont cités le **gardon, la carpe, la tanche, le rotengle, la truite, l'anguille**. Le **mulet et la plie**, communs dans le **Petit Loc'h** dans les années 1970 lorsque la mer y remontait, doivent être devenus occasionnels.

Le Grand Loc'h a fait l'objet d'une étude piscicole en 2002 par la Fédération de Pêche du Morbihan (FDAAPPMA). Le bassin versant du Grand Loc'h a une superficie de 25 km² et compte 30,5 km de cours d'eau. Trois habitats piscicoles ont été identifiés sur le Grand Loc'h :

- le cours principal du ruisseau dans sa partie médiane et aval : écoulement de type plat lent, granulométrie fine, très peu de végétation aquatique,
- le cours principal dans sa partie amont : alternance de plats lents et de plats courants, granulométrie fine, végétation aquatique abondante.
- les bras secondaires : mêmes caractéristiques que le cours d'eau aval, mais avec des écoulements très lents et faibles, voire nuls en étiage.

L'étude des peuplements piscicoles a été effectuée à partir d'une pêche électrique réalisée le 19 septembre 2002 à la partie inférieure du ruisseau (au niveau de Poulboudel). Neuf espèces ont été relevées : **le gardon, le rotengle, l'épinochette, le carassin, la truite, la loche, le vairon, l'anguille et le flet**, pour une biomasse de 1251 g/100 m² et une densité de 35 individus / 100 m².

D'après cette étude, le patrimoine piscicole du Grand Loc'h peut être considéré comme diversifié, avec la cohabitation d'espèces d'eaux calmes, d'espèces de cours d'eau salmonicoles et d'espèces migratrices, ces dernières étant peu représentées en raison des difficultés de franchissement des clapets à marée.

II.2.2 Données sur la rivière Laïta et de ses affluents

La spécificité du territoire se traduit par la présence **d'espèces migratrices qui partagent leur cycle vital entre les eaux douces et salées**. Parmi ces espèces, l'une d'entre elle, le **saumon atlantique**, représente un **enjeu patrimonial et halieutique fort** dans la mesure où il est recherché et protégé par les pêcheurs. L'**anguille** autre espèce migratrice est également présente dans les eaux du bassin versant. La **truite fario d'intérêt halieutique certain** est localisée dans les cours d'eau du bassin versant.

La qualité biologique des eaux (peuplements piscicoles, présence des invertébrés benthiques et des diatomées) est jugée très bonne au regard des suivis effectués sur le bassin versant. Cependant, la connaissance historique des populations de truites fario et de saumons atlantique montre que les populations actuelles se situent en deçà du potentiel des eaux du bassin. Les pressions exercées sur les milieux aquatiques sont multiples mais correspondent à une diminution de la capacité d'accueil sous l'influence principale de deux phénomènes conjugués : pollution physico-chimique et colmatage des fonds ; altération du continuum hydrographique.

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Quimperlé a recensé les espèces suivantes sur la rivière Laïta.

Les espèces migratrices :

- le **saumon atlantique** est une espèce d'intérêt communautaire emblématique sur le site (C.F. § II.2.3.1),
- dans le passé, quelques **truites de mer** ont été signalées notamment sur le Frouit,
- l'**alose** remonte jusqu'aux Gorrêts à partir de mai. Quelques individus sont observés, ces dernières années alors que l'espèce avait presque disparues sur la rivière Laïta,
- le **mulet** remonte jusqu'aux Gorrêts à partir d'avril/mai, la population est en bonne santé,
- l'**anguille** : des remontées des civelles (juvéniles d'anguille) sont notées en avril/mai, les adultes se répartissent sur tout le cours de la Laïta. **La population est en péril**. Elle était considérée auparavant comme une espèce nuisible. Ce qui n'est plus le cas. Un fort braconnage de civelles est noté tous les ans sur l'estuaire ainsi que sur les ruisseaux du Loc'h et de Lannédec. L'anguille a été **classée « vulnérable »**, **dans le livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France en 1992**, et **« espèce en difficulté méritant une attention particulière »**, dans le cadre des engagements qui ont suivi la convention de Rio. Une attention particulière doit être apportée à la protection de cette espèce, notamment en assurant la migration de l'espèce au niveau d'un maximum de cours d'eau.
- le **bar** se répartit jusqu'au Gorrêts. Il a toujours été noté une présence de juvéniles sur la partie maritime. Par contre, le phénomène de remontée, à partir de mai jusqu'en septembre/octobre, de gros poissons jusqu'au Gorrêts est relativement récente (quelques années).

Les espèces sédentaires :

- La **truite** est notée, sur la partie amont, essentiellement au niveau des quais. La population est en bonne santé.
- Le **brochet** se trouve, sur la partie amont, au niveau des quais. La population est en bonne santé. Le développement de l'espèce n'est pas souhaité car elle est classée « nuisible » en rivière de 1^{ère} catégorie.
- des **poissons blancs** comme le **gardon** et la **vandoise** sont présents dans la Laïta, ainsi que quelques individus de **perches**.

La partie aval de la Laïta est surtout une nurserie pour les espèces marines : bars, poissons plats (plies, soles, turbots), dorades grises... À noter, la pêche estivale de juvéniles de bars par quelques pêcheurs de loisirs.

II.2.3 Espèces piscicoles d'intérêt européen

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur la rivière Laïta sont :

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) 1096
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) 1095
- Saumon Atlantique (*Salmo salar*) 1106

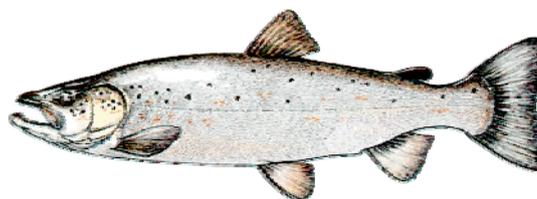


Figure 9 : Saumon atlantique (Illustration : Cahier d'habitat)

II.2.3.1 Saumon atlantique EUR25 1106

Le **saumon atlantique** (*Salmo salar*) est une espèce amphihaline qui réalise une partie de son cycle de vie en mer et l'autre en rivière. Cette espèce migratrice se reproduit en rivière dans les sables grossiers, graviers et galets.

Sur la rivière Laïta, les zones de stationnement en période estivale sont localisée dans les secteurs : de Saint Julien au Bas-Pouldu, des Guerns, de Queblen et au niveau des quais de Quimperlé. Des fraies de saumons sont signalées sur le Frouit. Les périodes de remontée s'étalent de février à octobre avec des pics de saumon de printemps en avril/mai et de saumons d'étés en juillet/aout.

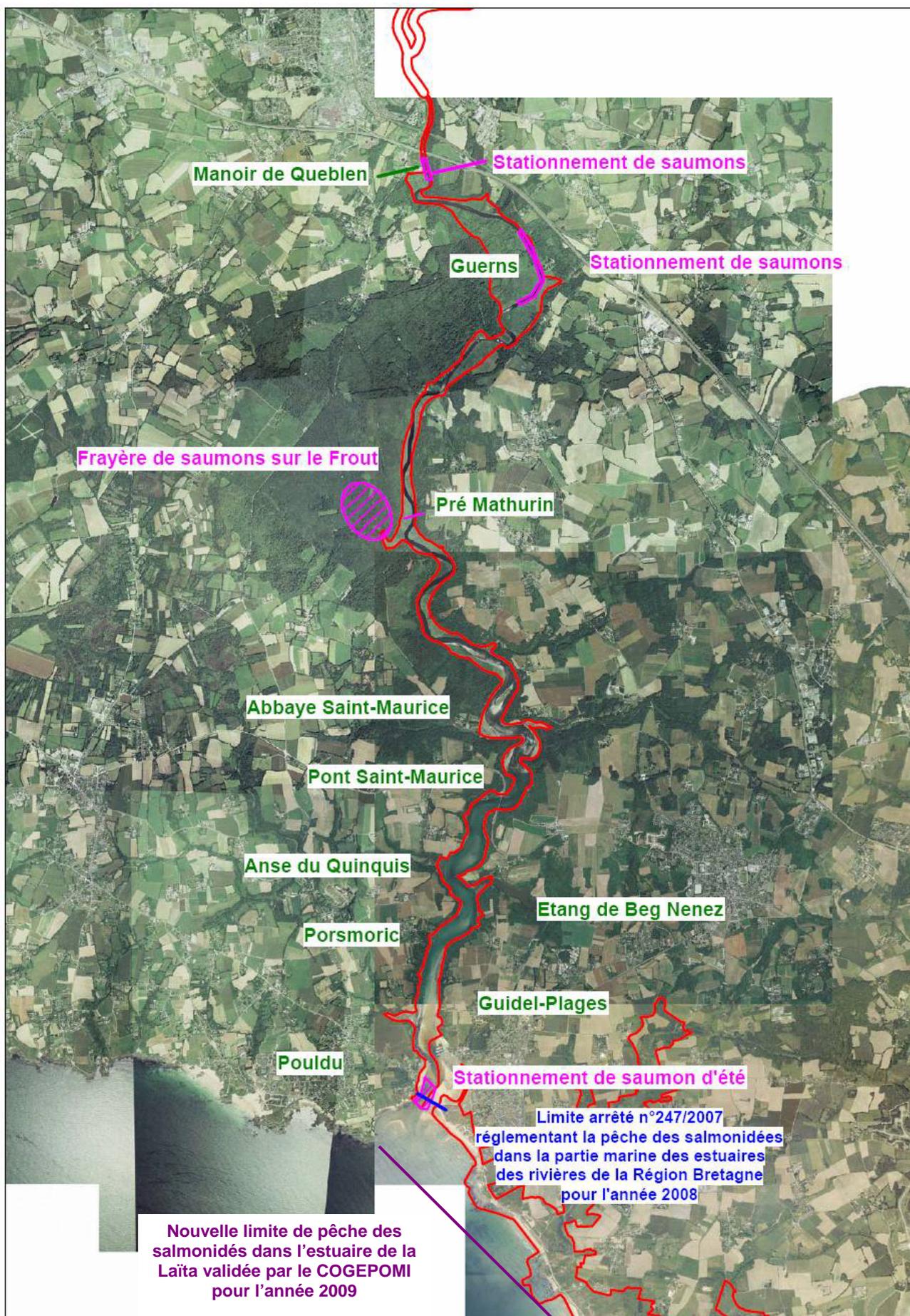


Figure 10 : Carte de localisation de stationnement et frayères à saumons et des limites de pêche aux salmonidés dans l'estuaire de la Laïta (Données : AAPPMA Quimperlé et ONEMA, 2008)

La population de saumons est à surveiller. Il semblerait qu'il existe du **braconnage au filet** dans la rivière Laïta. Cette pression serait à évaluer ainsi que l'enjeu relatif concernant le maintien de l'espèce dans un bon état de conservation afin de pouvoir ajuster les contrôles qui peuvent être effectués dans l'estuaire soit par les Affaires Maritimes, l'Office National pour la Chasse et la Faune Sauvage (ONCFS), la gendarmerie ou les douanes (intervention au-delà de la limite de salure des eaux).

L'**autorisation de pose de filets dans l'estuaire pour les pêcheurs professionnels** permettait, jusqu'à fin 2008, la **capture de saumons au niveau de leur zone de stationnement en été** avant de remonter en rivière. L'impact de cette pratique menace-t-elle de manière importante la population ? Après avoir soulevé cette question, le **Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (CGEPOMI)** qui oriente les réglementations concernant la pêche du saumon et des autres migrateurs a décidé de reculer à partir de 2009 la limite de pêche dans l'estuaire à son ancienne localisation (Mat pilote – Pointe du Maéva).

À cela, il faut ajouter un problème de **rejets industriels ponctuels** à Quimperlé notamment en période estivale. En juillet 2003, entre 50 et 100 saumons ont été retrouvés morts au niveau des quais. Il est probable que ces rejets provenaient des papeteries du Maudit au niveau du viaduc. La **réduction de la pollution bactériologique** serait favorable à l'espèce. Ces deux problèmes sont traités dans le cadre du SAGE « Ellé – Isole – Laïta ».

Maintenant que la qualité de l'eau est compatible avec la survie de l'espèce, l'**enjeu majeur** au niveau de la rivière Laïta est d'estimer les pressions liées au **braconnage** afin d'apporter des réponses réglementaires satisfaisantes pour la pérennité de l'espèce.

II.2.3.2 Lamproie marine 1095

La **lamproie marine** (*Petromyzon marinus*) est également une espèce amphihaline qui réalise une partie de son cycle de vie en mer et l'autre en rivière. Cette espèce migratrice se reproduit comme le saumon en rivière dans les sables grossiers, graviers et galets mais plus tard dans la saison.

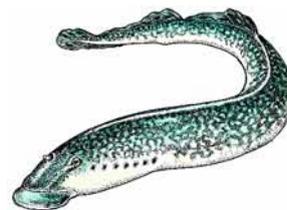


Figure 11 : Lamproie marine (Illustration : Cahier d'habitat)

L'**ONEMA suit les frayères de lamproies marines sur l'Isole** (cours d'eau qui conflue à Quimperlé avec l'Ellé pour former la Laïta) et a édité une plaquette à ce sujet. La population est en **bon état de conservation**. La pêche au filet de la lamproie marine est autorisée. Elle ne subit pas de pressions liées à la pêche car cette espèce n'est pas pêchée traditionnellement sur ce site.

II.2.3.3 Lamproie de Planer 1096

La **lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) est une espèce migratrice à petite échelle. Elle ne parcourt qu'une centaine de mètres entre sa zone de reproduction et son lieu de vie au stade adulte. Elle se reproduit dans le sable. Elle a les mêmes zones de fraie que la truite fario mais avec un décalage dans le temps (en hiver pour la truite et au printemps pour la lamproie).

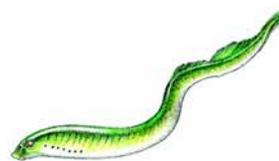


Figure 12 : Lamproie de planer (Illustration : Cahier d'habitat)

Cette espèce vivant dans les cours d'eau de petite taille se retrouve sur l'ensemble du bassin versant de la Laïta mais pas dans le cours principal de l'estuaire qui ne correspond pas à son habitat. Les petits affluents de la laïta peuvent présenter un potentiel intéressant pour la Lamproie de planer, ainsi que pour la fraie de truite fario et du saumon (dans la partie basse). L'espèce ne semble pas menacée sur le site. Les **colmatages des fonds** liés à la sédimentation sont défavorables à la reproduction de l'espèce comme pour la truite fario. Cette espèce comme les autres a des exigences de **bonne qualité de l'eau et d'un continuum hydrographique**.

II.2.4 État de conservation des espèces piscicoles d'intérêt communautaire

L'ensemble de ces espèces ont des exigences concernant la **qualité de l'eau**. Elles sont également sensibles **aux pollutions qui s'accumulent dans les sédiments**. Leur cycle de vie comprenant une migration, le continuum hydrographique est indispensable à la survie de l'espèce qui doit pouvoir parcourir l'ensemble du bassin versant jusqu'à sa zone de reproduction. La qualité morphologique des cours d'eau a également son importance. Une diversité de faciès (plat lent, plat courant...) est favorable aux populations ainsi que la présence de substrat de gravier et de sable avec une bonne qualité de percolation pour la fraie (reproduction).

L'état de conservation des milieux aquatiques est relativement bon dans la partie « Rivière Laïta » du périmètre du site Natura 2000. Par contre, la Rivière Laïta ne correspond qu'à un couloir de transit pour certaines espèces et le périmètre n'est pas adapté à la préservation de la lamproie de Planer qui vit plutôt dans les affluents. Les menaces actuelles sont les **pollutions ponctuelles de l'eau**, la **pollution bactériologique** et le **colmatage des fonds**. Le recalibrage de cours d'eau et la création d'étangs sont défavorables aux espèces ainsi que les ouvrages bloquant la migration. Peu de données sont disponibles concernant la qualité des affluents de la rivière Laïta. Des **inventaires complémentaires** permettraient de mieux connaître le potentiel piscicole de ces affluents et de quantifier les facteurs défavorables aux espèces.

Les **objectifs de conservation** sont **d'améliorer la qualité de l'eau, et le continuum hydrographique** notamment sur les affluents de la rivière Laïta mais aussi sur les bassins versants du Loc'h et de Lannéec, **de restaurer et d'entretenir les cours d'eau et les zones humides, de réduire les apports de sédiments** colmatant les fonds, **d'adapter la réglementation** de la pêche dans l'estuaire à la préservation des espèces piscicoles, **de renforcer la surveillance** pour limiter le braconnage. Une grande partie de ces objectifs est inscrit dans le **SAGE « Ellé – Isole – Laïta »** ainsi que les actions pour les atteindre sauf les aspects concernant la réglementation de la pêche dans l'estuaire et la surveillance.

II.3 Les amphibiens et reptiles

II.3.1 Données sur le littoral de Guidel-Ploemeur

Les secteurs les plus riches en **amphibiens** sont les étangs et surtout les dépressions humides de l'arrière dune au Nord de Fort-Bloqué.

Des prospections diurnes et des écoutes nocturnes ont permis de dénombrer **9 espèces d'amphibiens sur le Loc'h** parmi les 15 que compte la Bretagne. On trouve la **grenouille verte** *Rana kl.esculentaa* (la plus abondante partout sur le site), la **grenouille rousse** *Rana temporaria*, la **grenouille agile** *Rana dalmatina* (pour lesquelles de nombreuses pontes ont été observées), le **crapaud calamite** *Bufo calamita*, la **rainette verte** *Hyla arborea* (abondante sur le site), le **pélodyte ponctué** *Pedolytes punctatus* (plus rare), le **crapaud commun**. Chez les urodèles on peut noter la présence du **triton palmé** *Truturus helveticus* qui se reproduit dans les fossés du Grand Loc'h et de la **salamandre tachetée** *Salamandra salamandra*. Toutes ces espèces sont strictement protégées en Europe (Directive « Habitats, Faune, Flore », convention de Berne) et inscrites sur la liste de rouge de France.

Les **reptiles** sont représentés par le **lézard des murailles** *Podarcis muralis*, particulièrement abondant dans les secteurs rocheux en bord de mer, le **lézard vert** *Lacerta viridis*, l'**orvet fragile** *Anguis fragilis*. Ces espèces se cantonnent préférentiellement sur le littoral et à proximité des haies, talus et murets en pierres. Tandis que la **couleuvre à collier** *Natrix natrix*, est commune partout sur les zones humides. **Aucun indice** de présence n'a été trouvé pour la **vipère péliade**. Ces espèces sont toutes **protégées en France** (art 2) et inscrites sur la **liste rouge** comme des espèces « **à surveiller** ».

L'étude d'E. Ménager sur l'étang de Lannéec (1997) mentionne également la **coronelle lisse** (anciennement connue également sur la pointe du Talud), le **crapaud accoucheur** ou **alyte**, la **salamandre tachetée**, le **triton marbré** et le **triton palmé**.

Le littoral de Guidel-Ploemeur présente un intérêt élevé pour les amphibiens et reptiles, dont le statut a été favorisé par l'extension des milieux humides consécutive aux extractions de sable. Dans l'ensemble, ces espèces, toutes protégées au plan national, paraissent peu menacées actuellement.

II.3.2 Données sur la Laïta

Le plan de gestion de l'Abbaye de Saint Maurice mentionne la présence des amphibiens suivants. Sont bien représentés la grenouille rousse, grenouille verte, grenouille agile, crapaud commun et le triton palmé. Ont été signalés sur le site la rainette verte, le crapaud calamite, le **triton crêté**, le triton marbré, le pélodyte ponctué, l'alyte accoucheur.

La salamandre tachetée a été observée dans les secteurs boisés.

Les reptiles présents sur le site de Saint Maurice sont la couleuvre à collier, la vipère péliade, l'orvet, le lézard vert, le lézard des murailles, le lézard vivipare, la coronelle lisse et la couleuvre d'Esculape.

II.3.3 Espèces de reptiles d'intérêt communautaire

Le **lézard vert** et le **lézard des murailles** sont inscrits à l'**annexe IV de la directive « Habitats, Faune, Flore »** comme espèces animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ils sont également mentionnés à l'annexe II de la convention de Berne.



Figure 13 : Lézard vert

Le **lézard vert**, de grande taille, peut atteindre environ 40 cm (dont les 2/3 pour la queue). Sa coloration est variable selon le sexe et l'âge. Il affectionne particulièrement les lieux broussailleux ensoleillés telles les lisières de bois, les haies, les landes où il s'expose régulièrement durant la journée. Lors des fortes chaleurs et en fin de journée, il se réfugie généralement dans un terrier. Robuste et agile, il se déplace très rapidement et peut même grimper dans la végétation.

Le **lézard des murailles** est une espèce à large répartition. On le rencontre dans toute l'Europe et jusqu'en Asie mineure et au nord jusqu'au 50ème parallèle. Il habite de nombreux milieux mais préfère cependant les lieux pierreux secs : rochers, vieux murs, rocailles, carrières, éboulis, voies de chemin de fer et habitations. Il est présent jusqu'à 2 000 m d'altitude. Le Lézard des murailles a de nombreux prédateurs : les Pie-grièches écorcheur et grise, la Coronelle lisse, la Belette, l'Hermine mais aussi les chats domestiques qui sont la cause essentielle de leur disparition des jardins.



Figure 14 : Lézard des murailles

II.3.4 Espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire

II.3.4.1 Triton crêté 1166

Le **triton crêté** *Triturus cristatus* (Laurenti, 1768), espèce figurant à l'**annexe II et IV de la directive « Habitats, Faune, Flore »** est signalé comme espèce ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Il est aussi classé à l'**annexe II de la Convention de Berne**. C'est une espèce d'amphibiens protégée au niveau national en France (art. 1er). Sa cotation UICN au niveau monde est faible risque (dépendant de mesures de conservation) et vulnérable en France.

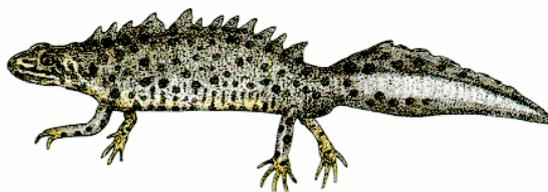


Figure 15 : Triton crêté (dessin cahier d'habitat)

Le triton crêté est plutôt une espèce de **paysages ouverts et plats**. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des **mars dunaires**. Il est **également connu en milieu forestier**. Il y fréquente des **biotopes aquatiques de nature variée** : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs, ornières. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes, l'espèce s'accommodant mal de petites surfaces d'eau, relativement profondes (de l'ordre de 0,5-1m), pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Il est important qu'elles présentent, au moins sur une partie de leur pourtour, des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements du triton. Des observations ont montré qu'il était capable de coloniser des milieux récents relativement pauvres en végétation ; c'est le cas de mares créées sur un substrat sablonneux dans des dunes du département du Nord.

L'espèce a été **recherchée sans succès en 1999 dans les mares des dunes de Guidel** (F. Herbrecht, Ouest-Aménagement). Il est **signalé dans le plan de gestion de l'abbaye de Saint Maurice** en limite du site. **Sa présence sera à confirmer.**

Il est généralement reconnu que l'espèce est en **régression un peu partout en Europe**. La principale menace, souvent liée au remembrement des terres agricoles, concerne la **disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce**. L'habitat aquatique du triton crêté est menacé par le **comblement des mares** existantes par l'homme, **les opérations de drainage** ou encore par leur **atterrissement naturel et à un arrêt de l'entretien des mares**. **L'arrachage des haies, la destruction des bosquets à proximité des points d'eau à triton** constituent également des menaces dans la mesure où ces abris sont indispensables pour l'espèce durant sa phase terrestre. Les champs cultivés, dépourvus d'humus, sont inaptes à la vie des amphibiens en été ; les traitements phytosanitaires détruisent les ressources alimentaires disponibles pour l'espèce. Ceci a pour conséquence d'empêcher les échanges

interpopulationnels. Des opérations telles que le curage de fossés ou de mares menées sans précaution sont susceptibles de menacer des populations, notamment les larves. Les œufs et les larves sont menacés par la **pollution et l'eutrophisation des eaux**. Les poissons carnivores (perche soleil, *Lepomis gibbosus*, centrarchidés), lorsqu'ils sont introduits dans les mares, peuvent causer de gros dégâts dans les populations de larves.

II.3.4.2 Mammifères

Sur le littoral de Guidel-Ploemeur

Les inventaires effectués sur le Loc'h et Lannéec mettent en évidence la présence de 28 espèces. La plus intéressante d'entre elles est sans conteste la **loutre**, dont divers indices de présence ont été découverts.

Toujours dans les milieux humides, on note l'apparition et le développement récents d'une population de **ragondins**, tandis que les florissantes colonies de **rats musqués** qui s'étaient établies au cours des années 1970 semblent avoir décliné, mais l'espèce demeure commune. Le **vison d'Amérique**, espèce introduite, est bien installé. Ces espèces classées nuisibles font l'objet d'une régulation par piégeage en raison des dégâts qu'il est susceptible d'infliger à la faune locale, sur les cultures et sur les berges de cours d'eau.

Le **chevreuil** est présent dans les bois proches de l'étang de Lannéec ainsi qu'à l'arrière du Grand Loc'h et dans les boisements des versants de la Laïta. On signalera enfin l'abondance du **renard** et la présence de la **belette**, du **blaireau**, de la **fouine**, de la **martre**, du **putois**, du **sanglier** (occasionnel), du **lapin** (abondant dans les dunes) et du **lièvre** (bien établi sur le Grand Loc'h).

Quant aux **chiroptères** (chauves-souris) et aux **micro-mammifères**, ils demeurent très mal connus et mériteraient d'être étudiés dans le cadre d'un plan de gestion du site Natura 2000.

Sur la Laïta

La sédentarité de la **loutre** est confirmée sur la Laïta. La présence de ragondins et de visons d'Amérique est avérée. Le sanglier, le chevreuil, le lapin, le lièvre, la martre, le putois, la belette, la fouine, le blaireau, le renard, l'écureuil roux et le hérisson sont des mammifères qui fréquentent les boisements de la Laïta.

Des **chauves-souris** sont observables en été. Le **grand rhinolophe** se reproduit dans les combles de l'abbaye Saint-Maurice. D'autres espèces sont observables comme la sérotine commune, la barbastelle, la pipistrelle, la noctule commune.

II.3.5 Espèces de mammifères d'intérêt européen

II.3.5.1 Loutre d'Europe *Lutra lutra* EUR25 1355

Dans le cadre des études préalables à la rédaction du document d'objectif, le Groupe Mammalogique Breton (GMB) a réalisé un diagnostic de l'état de conservation de la loutre d'Europe sur le site Natura 2000 étendu à une échelle fonctionnelle pour l'espèce. L'étude a consisté à actualiser le statut et la répartition des populations de loutres d'Europe sur le périmètre d'études pour le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » suivant le protocole standard UICN. L'analyse du risque de collisions au niveau des ouvrages routiers (ponts) permet d'identifier les points noirs et de proposer des mesures pour y remédier. Un rapport a été remis avec des préconisations et est joint en annexe du document d'objectifs sur CD-ROM.

L'espèce fréquente le site depuis plusieurs années. La présence **de la loutre** est avérée sur l'ensemble des **zones humides** de l'aire d'étude, et en particulier sur la Laïta où l'espèce est sédentarisée. Sauf au niveau de l'étang de Lannéec, curieusement, aucun indice de présence n'a été relevé lors de l'étude.

La loutre est un animal ubiquiste qui vit dans des milieux variés tel des prairies humides, prés salés, mégaphorbiaies, magnocariçaies, bois marécageux, saulaies, estuaires, eaux douces, cours d'eau, roselières...L'équilibre entre les milieux ouverts et fermés est important. Les loutres sont **mobiles** et peuvent passer d'un bassin versant à un autre via des corridors de liaison. Cette mobilité est plus ou moins importante en fonction des individus. Une femelle suitée est peu mobile le temps d'élever sa portée. Les corridors ont une importance fonctionnelle à part entière et sont indispensables au maintien de l'espèce en lui permettant de coloniser de nouveaux territoires. Il est important de veiller à la **continuité du milieu naturel** entre les différents bassins versants, d'autant plus sur les parcelles situées en dehors des zones humides entre deux bassins versants. Les exigences de la loutre sont une ressource piscicole suffisante, une bonne qualité de l'eau, de la tranquillité (mégaphorbiaies, saulaies) notamment pour l'élevage des jeunes, la proximité d'eau douce lorsqu'elle pêche en eau de mer pour dessaler sa nourriture, une continuité des milieux naturels sur de vastes territoires. La carte des habitats de la loutre d'Europe (ci-après) montre en rouge les milieux favorables à l'installation de gîtes et à la reproduction tandis qu'en bleu apparaissent les

zones favorables à l'alimentation. L'ensemble des exigences de la loutre est assuré au sein du périmètre N2000 mais le périmètre est trop étroit pour correspondre au territoire d'une loutre.

Jusqu'au siècle dernier la **loutre était chassée et piégée** pour sa fourrure et également en raison de son régime piscivore. Une **lutte intensive** a été menée contre cette espèce à partir de 1929. De nos jours, alors que l'espèce est protégée, les **facteurs d'origine anthropique menaçant l'espèce** ou lui étant défavorables sont de 4 types : **mortalité directe, dérangement liée à la pression d'usage, altération physique des habitats, pollution des écosystèmes aquatiques.**

La **collision avec un véhicule est une des premières causes de mortalité de la loutre.** L'impact des infrastructures routières et les risques de collision routière ont été évalués. Les menaces effectives sur le site pour l'espèce sont **en premier lieu les problèmes de continuité des milieux naturels et les forts risques de collisions routières** liés à un très fort trafic routier (même sur les routes communales) et à des ouvrages incitant la loutre à passer sur la chaussée pour la traverser. De ce fait, les connexions potentielles avec les bassins versants limitrophes sont très limités voir inexistantes si ce n'est par la mer. (cf. : cartes des risques de collision au niveau des ouvrages et des connexions entre les bassins versant.)

Le manque de gestion des cours d'eau pourrait être défavorable à la ressource piscicole. Toutefois, la rivière Laïta, ses retenues et les étangs du Loc'h et de Lannéec sont aujourd'hui des sources d'alimentation largement suffisante pour l'espèce (cf. : carte des habitats et amélioration de la qualité des eaux de la rivière Laïta).

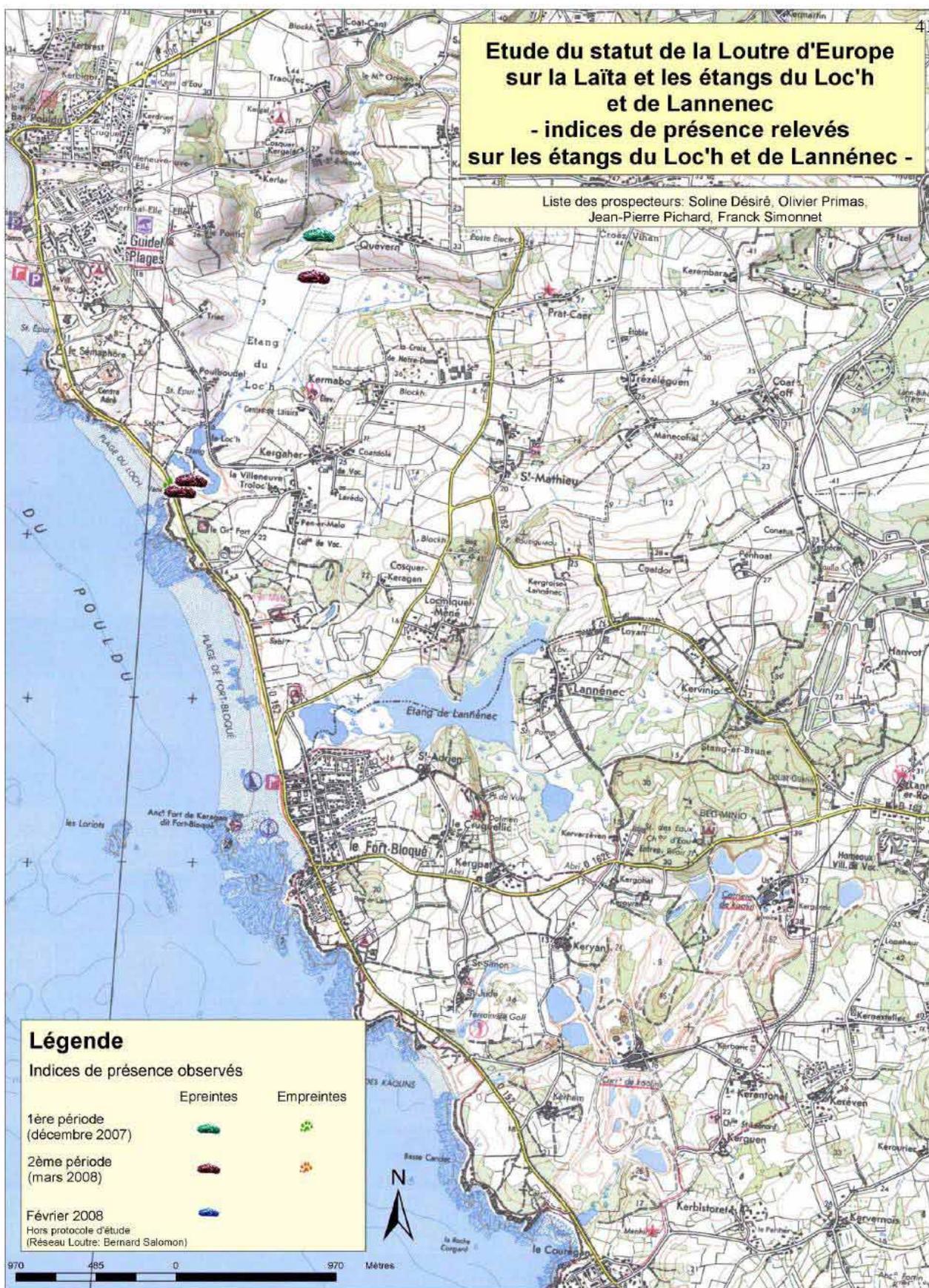
Les objectifs de conservation pour la loutre sont le maintien de la population par la **réduction des risques de collisions au niveau des ouvrages routiers, le maintien de la qualité de l'eau, des ressources piscicoles et de zone de tranquillité pour la reproduction.** La gestion d'une partie des milieux tendant vers la fermeture (mégaphorbiaies, roselières) serait défavorable à l'espèce en augmentant la biodiversité et donc en diversifiant son régime alimentaire (batraciens,...).

Par ailleurs, le GMB Réseau est missionné pour animer un **réseau d'informations** sur les mammifères en Bretagne et notamment sur la loutre d'Europe. Faire remonter l'information en cas de découverte d'indices de présence de la loutre (empreintes, épreintes, traces) ou de loutres mortes permet d'augmenter les connaissances sur l'espèce. L'association édite par ailleurs un bulletin de liaison sur les mammifères de Bretagne dont le n°13 traite des risques de collisions routières.



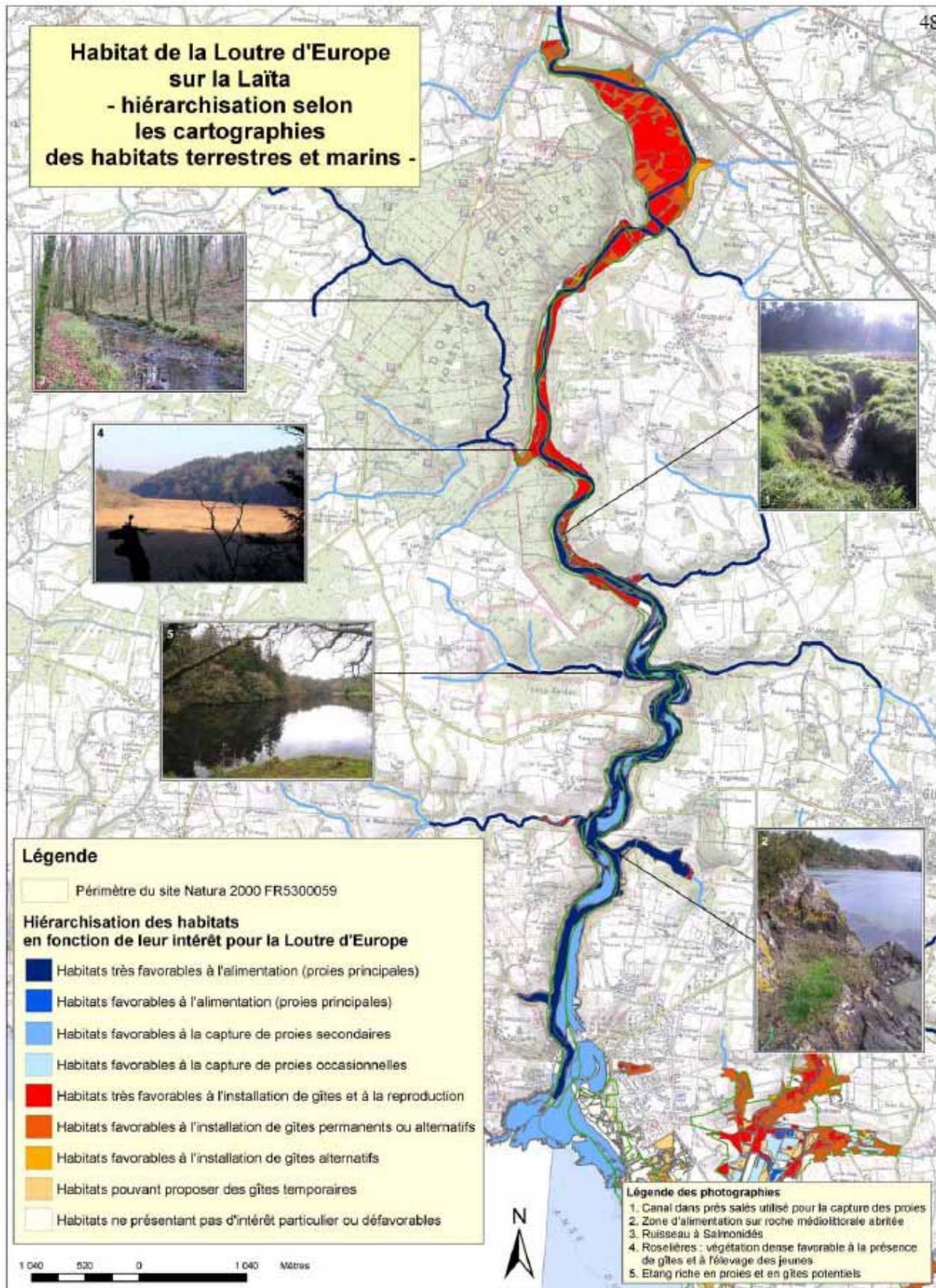
Statut de la Loutre d'Europe et risque de mortalité routière sur la Laïta et les étangs du Loc'h et de Lannédec. Simonnet F., Groupe Mammalogique Breton, 2008.

Figure 16 : Carte du statut de la loutre d'Europe sur le site Natura 2000 (Extrait de l'étude sur la loutre du GMB)



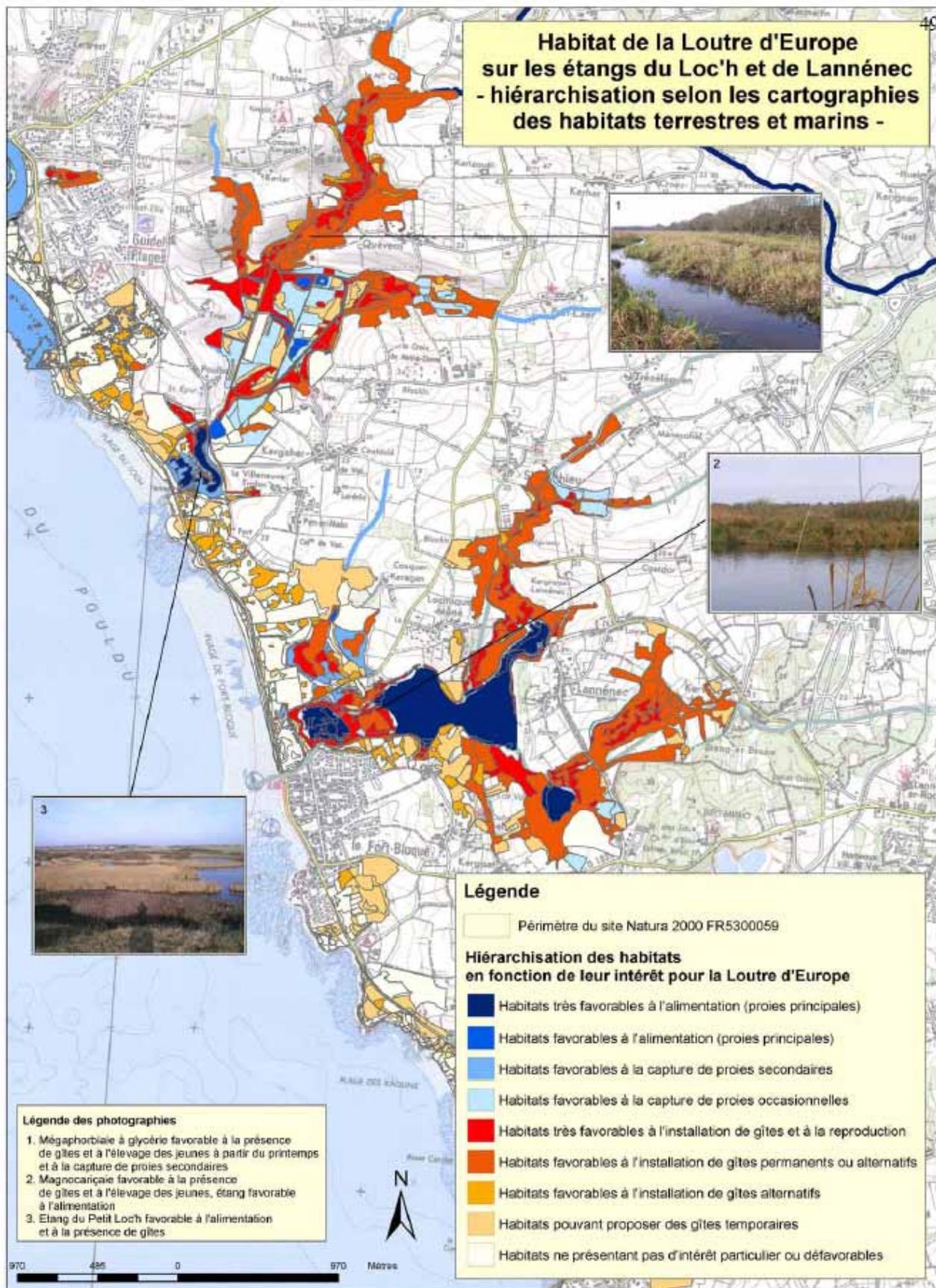
Statut de la Loutre d'Europe et risque de mortalité routière sur la Laïta et les étangs du Loc'h et de Lannédec. Simonnet F., Groupe Mammalogique Breton, 2008.

Figure 17 : Carte du statut de la loutre d'Europe sur le site Natura 2000 (Extrait de l'étude sur la loutre du GMB)



Statut de la Loutre d'Europe et risque de mortalité routière sur la Laïta et les étangs du Loc'h et de Lannédec. Simonnet F., Groupe Mammalogique Breton, 2008.

Figure 18 : Cartes des habitats de la Loutre d'Europe dans le périmètre du site Natura 2000 (Extrait de l'étude loutre du GMB)



Statut de la Loutre d'Europe et risque de mortalité routière sur la Laita et les étangs du Loc'h et de Lannéac, Simonnet F., Groupe Mammalogique Breton, 2008.

Figure 19 : Cartes des habitats de la Loutre d'Europe dans le périmètre du site Natura 2000 (Extrait de l'étude loutre du GMB)

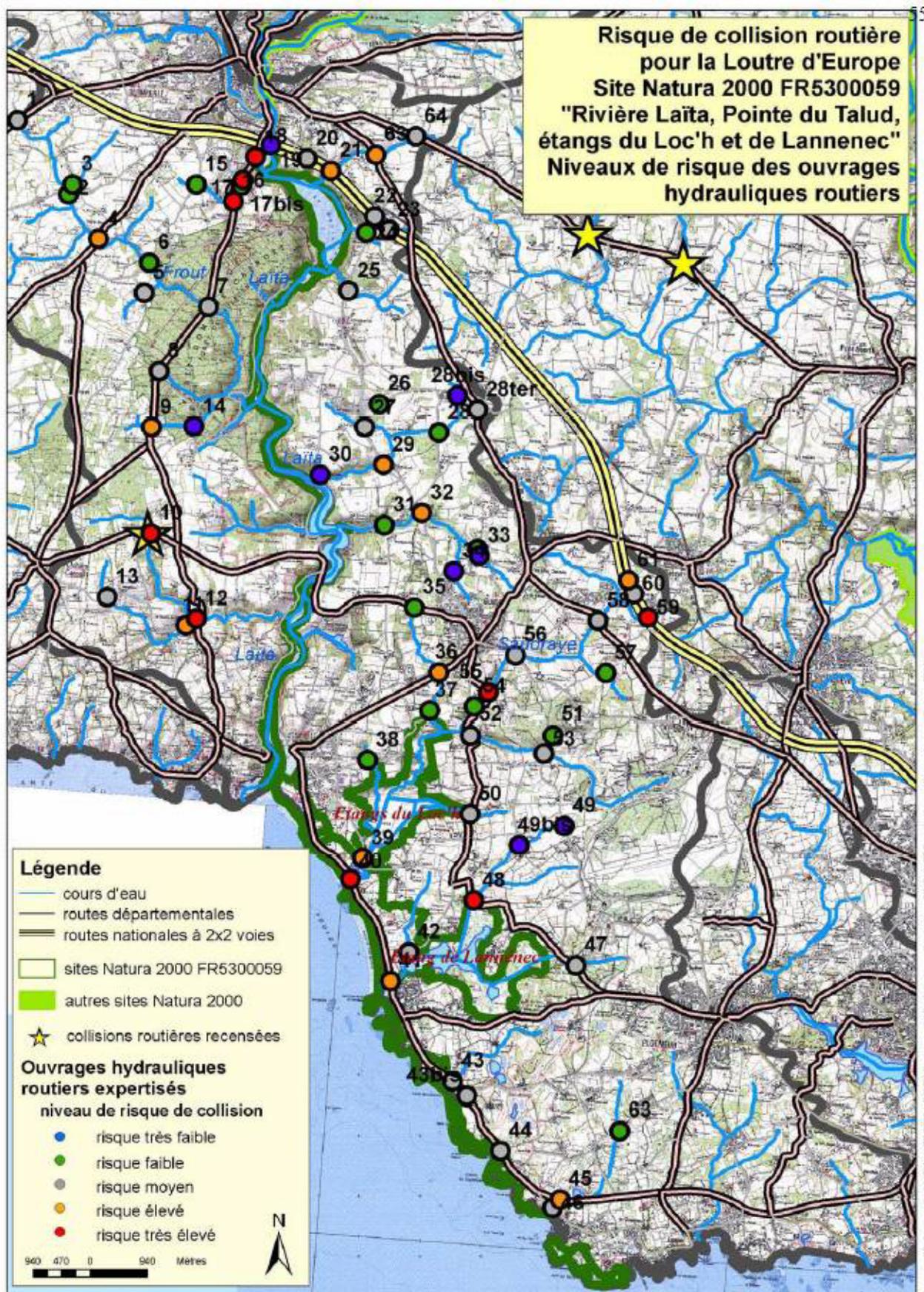


Figure 20 : Cartes des risques de collision routière et des corridors potentiels (Extrait de l'étude loutre du GMB)

II.3.6 Les Chiroptères

Les informations suivantes concernant les chiroptères sur le site Natura 2000 ont été fournies par M. Brunon Bargain de l'association Bretagne Vivante dans le cadre d'une demande de méthodologie pour réaliser une étude complémentaire sur les chiroptères. Cette étude est indispensable pour mieux connaître les espèces et proposer des mesures de gestion adaptées à la préservation des populations locales.

Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéac » **n'a pas fait l'objet de prospection pour les chiroptères**. Pourtant, au vu de la qualité et de la diversité des habitats, il est probable que le nombre d'espèces de chauves-souris utilisant les différentes zones soit assez conséquent et que des espèces remarquables y soient présentes.



Figure 22 : Photo Bretagne Vivante

Les boisements bordant la Laïta et les peuplements de la forêt domaniale de Clohars-Carnoët sont sans nul doute les secteurs les plus favorables pour les chauves-souris. La totalité des espèces connues en Bretagne fréquente les boisements pour s'y alimenter et/ou pour y trouver des gîtes diurnes. Certaines espèces classées à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sont même extrêmement dépendantes des **milieux boisés**. C'est le cas du **murin de Bechstein** (*Myotis bechsteini*) qui y passe la quasi totalité de son cycle annuel, du **grand murin** (*Myotis myotis*) et du **petit rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) qui y chassent presque exclusivement.

Les **marais littoraux** sont également attractifs pour les chauves-souris. Certaines **espèces migratrices** peuvent s'y **rassembler à l'automne**. C'est le cas de la **pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) et de la **noctule commune** (*Nyctalus noctula*), espèce classée sur la Liste Rouge des espèces menacées de France. Le **grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*), autre espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore », **chasse régulièrement au-dessus des marais à roselière**. Plus généralement, sur le littoral, des observations ponctuelles **d'oreillards gris** (*Plecotus austriacus*) et de **pipistrelles communes** (*Pipistrellus pipistrellus*) sont réalisées en Bretagne.

Bretagne Vivante, par le travail de ses bénévoles et salariés a **accumulé des données et participé à des suivis de populations et à la protection de sites à chiroptères dans la région de Lorient**. Les **informations** sur la région restent cependant **fragmentaires et localisées**. Le **gîte de mise-bas de grand rhinolophe de l'abbaye de Saint-Maurice** a été, durant une période, suivi par l'association. Ce suivi a permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces sur ce site : la **barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*), espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore », la **sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) et le **murin de Daubenton** (*Myotis daubentoni*). Un **autre gîte de mise-bas d'une quarantaine de grand rhinolophe est connu dans les combles de l'église Notre-Dame de Quimperlé** et est suivi annuellement par Bretagne Vivante.

En 2002 et 2003, près de **100 blockhaus et quelques souterrains** (sur les 600 construits entre 1942 et 1944 sur la forteresse de Lorient) ont fait l'objet **d'un recensement sur les communes de Guidel, Clohars-Carnoët, Ploemeur, Queven, Caudan, Riantec, Locmiquelic et Kervignac**. Ce sont essentiellement des **grands rhinolophes** qui ont été observés, mais des contacts ont été obtenus avec le **grand murin, le murin de Bechstein et le murin de Natterer**.

Les **gîtes majeurs d'hivernation**, connus autour du site Natura 2000, sont situés à **Quimperlé et Ploemeur**. Ils regroupent entre **80 et 50 grands rhinolophes en hiver**, ainsi qu'un très petit nombre de grands murins et de murins de Daubenton.

Le site Natura 2000 pourrait donc accueillir au moins **9 espèces dont 4 espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore. »**

Récapitulatif des données chiroptères observés dans et autour du site Natura 2000.

Espèces	Présence dans le site Natura 2000	Présence dans les communes incluses dans le périmètre du site Natura 2000.	Présence dans les communes limitrophes du site Natura 2000.	Présence potentielle dans le site Natura 2000
Grand rhinolophe	*	*	*	
Grand murin			*	*
Murin de Bechstein			*	*
Murin de Natterer			*	*
Murin de Daubenton	*	*	*	
Barbastelle	*	*		
Oreillard gris		*		*
Petit rhinolophe				
Pipistrelle commune	*			
Sérotine commune	*			

Compte-tenu des potentialités du site Natura 2000, il est proposé de réaliser des **inventaires** et de travailler prioritairement dans la **vallée de la Laïta**. Cependant, les limites du site ne prennent en compte qu'une bande étroite concernant les zones humides de part et d'autre du cours d'eau. Or, les milieux les plus importants pour les chauves-souris se trouvent probablement dans les **milieux boisés et le bocage limitrophe du site**. Il est proposé d'étendre les recensements à ces secteurs et en particulier à la **forêt de Carnoët**. Ces inventaires permettront de définir les actions favorables à la protection des chauve-souris.

Un **dispositif vidéo avec caméras infrarouge** permet au public visitant le site de Saint-Maurice d'observer la colonie sans dérangement et de s'informer en détail sur la biologie des chauves-souris par le biais d'une exposition et d'autres sources documentaires. Cet équipement pédagogique original issu d'une initiative locale (et premier de ce type en France ouvert au grand public) permet de sensibiliser à la sauvegarde de ces espèces et de leur environnement. Le site est visité par plus de 7 000 visiteurs sur la saison estivale. Des nuits de la chauve-souris sont organisées en été.

II.3.6.1 Espèces d'intérêt communautaire

Deux espèces d'intérêt communautaire sont avérées sur le site Natura 2000 :

- le grand rhinolophe EUR25 1304,
- le barbastelle EUR25 1308.

Une espèce est présente dans les communes limitrophes du site Natura 2000

- le grand murin

Une espèce potentielle dans les boisements limitrophes du site :

- le petit rhinolophe.

II.3.6.2 Grand rhinolophe EUR25 1304

Selon une étude réalisée par radiopistage de l'espèce par le Groupe Mammalogique Breton, les milieux favorables à la chasse du **grand rhinolophe** sont dans l'ordre de préférence : les **ripisylves**, les **boisements riverains** (lépidoptère, ichnemon), les **boisements de feuillus**, les **prairies naturelles** de fonds de vallées (tipules, aphodius (bousiers)), les **jardins**. Les prairies permanentes (retournées tous les 5 à 10 ans) sont des milieux neutres, juste traversés par l'espèce. Tandis que les milieux suivants lui sont défavorables : friches, landes, bois de résineux, zones urbaines, cultures intensives.



Figure 23 : Grand rhinolophe (Illustration cahier d'habitat)

Les préconisations d'ordre général pour maintenir les populations de grand rhinolophe sont de **maintenir les milieux favorables dans un rayon de 3,5 km** et plus particulièrement dans le premier kilomètre pour les jeunes. L'espèce est globalement menacée par la **disparition de leurs habitats et des gîtes potentiels, le dérangement dans les gîtes**. Afin de préserver l'espèce, des actions peuvent être menées pour maintenir des habitats favorables aux chauves-souris dans le site, préserver et suivre les gîtes connus. Pour cela un **diagnostic complémentaire** pour mieux connaître les espèces présentes, les effectifs et les territoires réellement utilisés (chasse, reproduction, hivernage) est nécessaire ainsi que **l'adaptation du périmètre** Natura 2000 en intégrant notamment les boisements limitrophes de la Laïta dont la forêt de Carnoët ainsi que certains gîtes de reproduction et d'hivernage connus.

II.3.6.3 Barbastelle 1308

L'espèce est **généralement solitaire** durant la **léthargie hivernale**. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est **peu frileuse** et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les **déplacements semblent faibles**, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte (en période estivale, 300 à 700 m autour du gîte). Concernant son **régime alimentaire**, l'espèce est **une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe**. Les **microlépidoptères** (envergure < 3 cm) représentent toujours une part prépondérante (99 à 100% d'occurrence, 73 à 100% du volume). La barbastelle en Europe semble **liée à la végétation arborée** (linéaire ou en massif). Cette relation est sans doute **d'origine trophique plus qu'écophysiologique** : en Asie centrale, *Barbastella leucomelas*, espèce jumelle, s'est parfaitement adaptée à la steppe, très riche en papillons nocturnes.

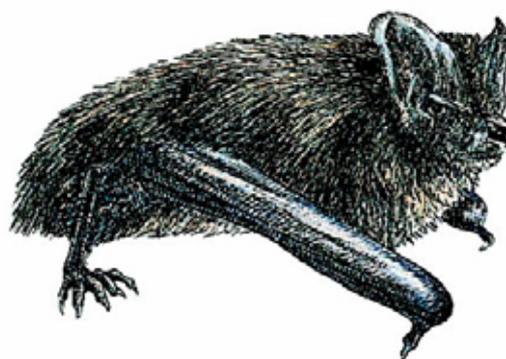


Figure 24 : Barbastelle (Illustration cahier d'habitat)

Les menaces pesant sur l'espèce sont :

- Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées,
- Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles,
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...),
- Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France),
- Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes),
- Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées,
- Fréquentation importante de certains sites souterrains.

II.4 Les oiseaux

II.4.1 Oiseaux sur la Laïta et boisements limitrophes Directive « Oiseaux »

Dans la ZNIEFF de la forêt de Carnoët, l'avifaune forestière nicheuse est caractéristique des bois de feuillus avec diverses espèces remarquables dont **l'autour des palombes** (*Accipiter gentilis*), la **bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) - A072, le **pic cendré** (*Picus canus*) - A234, le **pic mar** (*Dendrocopos medius*) - A238, le **pic noir**, **l'engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*) - A224, etc.

Le **martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) - A229, **l'aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) - A026, le **milan noir** (*Milvus migrans*) - A073 et le **balbuzard pêcheur** (*Pandion haliaetus*) - A094 ont aussi été signalés sur le site.

Ces espèces sont soit inféodées aux milieux humides (estuaires, roselières, prés salés...) soit inféodées aux boisements, soit les deux. L'ensemble de ces espèces présentes dans le site Natura 2000 et à proximité justifierait le classement du périmètre actuel au titre de la Directive « Oiseaux » et même de l'élargir au même titre aux boisements limitrophes.

II.4.2 Oiseaux du littoral de Guidel-Ploemeur

II.4.2.1 Espèces nidificatrices

La zone d'étude comporte aujourd'hui très peu d'espèces directement liées aux milieux littoraux. Plusieurs espèces inféodées aux pelouses rases et autres espaces dégagés (**petit gravelot, gravelot à collier interrompu, vanneau huppé, cochevis huppé**) ont disparu, même si des potentialités d'accueil subsistent au moins pour le vanneau, qui a niché pour la dernière fois sur le polder du **Grand Loc'h** en 1996. La frange côtière abrite quelques couples de **traquets motteux**, une population **d'alouettes des champs** (plusieurs couples ont ainsi recolonisé les dunes du Bas-Pouldu après la disparition des voitures et l'organisation d'accès piétons) et de **pipits farlouses**, de petites colonies **d'hirondelles de rivage** et une population de **pipits maritimes** dans les secteurs de falaises.

L'avifaune aquatique est concentrée sur **l'étang de Lannéec** et ses annexes marécageuses, ainsi que sur les zones humides du Grand et du Petit Loc'h. Le statut exact de ces espèces est désormais bien connu sur le Grand Loc'h, il l'est en revanche beaucoup moins sur Lannéec.

L'étang de Lannéec héberge une population de rallidés (**foulque, poule d'eau, râle d'eau**) et de canards **colverts**, un couple de **grèbes huppés**, ainsi qu'un important effectif de **fauvettes de marais (bouscarle de Cetti, locustelle lusciniöide, phragmite des joncs, rousserolle effarvate)** et quelques couples de **mésanges à moustaches**. Le **héron blongios** n'a pas été revu depuis très longtemps, le **butor étoilé** ne paraît pas nicher en dépit d'indices de présence hivernale. Quant au **busard des roseaux**, un couple se reproduit certaines années (peut-être encore en 1999).

L'étang du Petit Loc'h a accueilli, dans les années 1980 et jusqu'en 1996, un à deux couples de **gorgebleues**, qui nidifiaient dans les fourrés en bordure de la roselière. La nidification d'un couple a, de nouveau, été prouvée en juillet 2003.

La dépression du Grand Loc'h abrite une forte population de **phragmites des joncs** (20 à 25 couples), d'autres passereaux paludicoles en effectifs moindres (**bruant des roseaux, locustelle lusciniöide...**), plusieurs couples d'alouettes des champs, ainsi que quelques couples de **canards colverts, foulques, poules d'eau** et probablement de **râles d'eau**.

Pour le reste, l'avifaune nicheuse de la zone d'étude est composée d'espèces liées aux espaces agricoles et à l'habitat. La densité et la diversité des passereaux sont très fortes dans les secteurs bocagers ainsi que dans la zone côtière partout où il existe des végétations de fourrés (landes, prunelliers...) en contact avec des espaces ouverts. Parmi les espèces justifiant une mention particulière, on peut citer la **cisticole des joncs** (prés humides), la **bouscarle**, la **fauvette pitchou** ou encore **l'engoulevent**, connu dans les pinèdes broussailleuses de Beg-Minio.

II.4.2.2 Espèces de passage et hivernantes

Ces espèces sont très nombreuses, en particulier dans les milieux humides. Sur le seul étang du Petit Loc'h, 67 % des espèces européennes de limicoles ont été observées dans les 30 dernières années, soit 31 espèces dont deux très rares, ainsi que 15 espèces d'anatidés. Néanmoins, la présence occasionnelle de rarités le long du littoral est davantage le résultat des conditions météorologiques que de potentialités exceptionnelles du milieu. Il est plus intéressant de considérer l'importance numérique des stationnements d'oiseaux migrateurs et hivernants. Sur ce critère, deux sites se distinguent : le polder du Grand Loc'h et l'étang de Lannéec.

Le **polder du Grand Loc'h** sert de reposoir et éventuellement de lieu d'alimentation à d'importants effectifs d'ardéidés (**hérons, aigrettes**), de laridés (**mouettes et goélands**), de limicoles (**vanneau, pluvier doré, courlis cendré, bécassine des marais...**) et de **foulques**. Pour le **vanneau huppé** et plus encore pour le pluvier doré, il s'agit d'un site d'hivernage de premier ordre depuis quelques années ; sa capacité d'accueil s'est vraisemblablement accrue grâce aux mesures de gestion et de contrôle de la fréquentation qui ont été prises. Plus d'un millier d'oiseaux fréquentent le site en période hivernale (plus de 1 600 oiseaux le 16 décembre 2002).

L'étang de Lannéec est davantage fréquenté par les rallidés **foulques notamment, grèbes, anatidés et passereaux (hirondelles en particulier)**; toutefois, la faiblesse des stationnements d'anatidés à Lannéec est notoire, du moins en journée, et s'explique difficilement.

En ce qui concerne **le Petit Loc'h**, ses potentialités d'accueil se sont considérablement réduites depuis que la mer n'y pénètre plus. D'autres zones humides peuvent accueillir des stationnements d'oiseaux migrateurs, en particulier certains plans d'eau des carrières de kaolin qui hébergent en hiver quelques dizaines de **fuligules milouins et morillons**, ou encore **le petit étang du Pérello**.

Les **estrans sableux ou rocheux**, les écueils et les étendues maritimes proches du rivage servent de reposoirs ou de zones d'alimentation à de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques : **grands cormorans, aigrettes, laridés, anatidés** (important reposoir de colverts sur les rochers des Loriots), limicoles tels que **bécasseaux violets et sanderlings, tournepierres...** pour lesquels il s'agit d'un site d'hivernage important à l'échelle régionale.

III SYNTHÈSE DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE SUR L'ENSEMBLE DU SITE

III.1 Habitats d'intérêt communautaire

La réalisation de l'état des lieux du site Natura 2000 a permis d'identifier 18 habitats génériques d'intérêt communautaire, dont 3 sont « prioritaires » (code EUR25 avec une étoile (*)).

Désignation de l'habitat d'intérêt communautaire	Code de l'habitat EUR25
Estuaire	1130
Végétation annuelle des laisses de mer	1210
Végétations vivaces des hauts de plage de galets	1220
Végétations des falaises littorales	1230
Végétations pionnières à salicornes	1310
Prés salés atlantiques	1330
Prairies subhalophiles	1410
Dunes mobiles embryonnaires	2110
Dunes blanches	2120
Dunes fixées à végétation herbacée*	2130*
Dépressions humides intradunales	2190
Étangs, mares, canaux eutrophes avec végétation	3150
Landes humides*	4020*
Landes sèches et mésophiles	4030
Formations herbeuses à Nard *	6230*
Prairies humides oligotrophes	6410
Mégaphorbiaies eutrophes	6430
Végétations siliceuses avec végétation pionnière	8230

III.2 Espèces d'intérêt communautaire

III.2.1 Espèces floristiques

Trois espèces végétales d'intérêt communautaire ont été identifiées sur le site :

- Le **liparis de Loesel** *Liparis loeselii* EUR25 1907 (habitat : 2190-3, bas-marais dunaires) ;
- L'**oseille des rochers** *Rumex rupestris* EUR25 1441 (habitat : 1230-5, végétation des falaises suintantes) ;
- Le **spiranthe d'été** *Spiranthes aestivalis* (habitat : 2190-3, bas-marais dunaires).

III.2.2 Espèces faunistiques

Sur le site, 11 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ont été recensées, 3 insectes, dont une d'intérêt prioritaire (marquée d'un*), 1 mollusque, 3 mammifères, 3 poissons et 1 amphibien :

- L'**écaille chinée** *Callimorpha quadripunctaria** EUR25 1078* ;
- L'agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* EUR25 1044 ;
- Le lucane cerf-volant *Lucanus cervus* EUR25 1083 ;
- L'escargot de Quimper *Elona quimperiana* EUR25 1007 ;
- La loutre *Lutra lutra* EUR25 1355 ;
- Le grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* EUR25 1304 ;
- La barbastelle *Barbastella barbastellus* EUR25 1308 ;
- Le saumon atlantique *Salmo salar* EUR25 1106 ;
- La lamproie marine *Petromyzon marinus* EUR25 1095 ;
- La lamproie de planer *Lampetra planeri* EUR25 1096 ;
- Le triton crêté *Triturus cristatus* EUR25 1166.